

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarreguemines

VILLE DE SARREGUEMINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :
Elus : 35
En fonction : 35
Présents : 28
Excusés : 5

22^{ème} séance du 12 décembre 2016

Sous la présidence de Monsieur le Député Maire

Point n° 2 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREGUEMINES, le

27 DEC. 2016.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. le Député Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-9 et L. 123-18,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2014, prescrivant la mise en révision du PLU avec définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation,
Vu le document de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, annexé à la présente délibération et la présentation qui a été faite,
Considérant que les orientations générales du PADD telles qu'elles sont proposées à ce jour, se déclinent à partir des axes précisés dans le document joint,
Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

donne acte

- de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable proposé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée comme le prévoit l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme,
- que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie,
- donne pouvoir à M. le Député Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement du débat

Pour extrait certifié conforme,
Sarreguemines, le 14 décembre 2016

Pour le Député-Maire,
Adjoint Délégué :



Sebastien Jean STEINER

M